

# MINISTERE DE L'INTERIEUR

-----  
Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT)  
-----

## LA CONTRIBUTION DE L'ASP AU RENFORCEMENT DE L'ACTION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

### I. INTRODUCTION

Le concept d'**administration territoriale** constitue une réalité polysémique. Au sens large, il englobe l'ensemble des **services déconcentrés** de l'Etat et les **collectivités décentralisées**, entités juridiques dotées de la personnalité morale qui, depuis la réforme constitutionnelle de 2016, ont pris la dénomination de collectivités territoriales. Au sens restreint, l'administration territoriale renvoie à la notion de **Commandement territorial**, concept aujourd'hui désuet et qui, par conséquent, a été délaissé par le vocabulaire administratif. C'est cette dernière approche qui retiendra notre attention dans le cadre de cette communication.

Cette démarche de priorisation ne vise nullement à amenuiser l'importance de ces démembrements de l'Etat ou à reléguer au second plan leur collaboration avec les assistants à la sécurité de proximité (ASP).

Cependant, la discipline intellectuelle et le souci de concision commandent de passer sous silence les relations entre les collectivités territoriales et les ASP qui, du reste, ont été bien explicitées par l'UAEL.

Aussi, tout au plus, pourrions-nous mentionner, sans nous y attarder, **l'appui que les ASP apportent aux services techniques** déconcentrés qui, comme

la police, la gendarmerie ou l'administration territoriale, sont de grands utilisateurs des services de ces assistants engagés et dévoués. Et c'est cet engagement et cette dévotion qui expliquent **la large panoplie des tâches** qui leur sont souvent confiées au sein de ces services, allant de la sécurisation de leurs sièges à l'accomplissement d'activités purement administratives, car étant aussi utilisés pour pallier le manque d'effectif auquel ces administrations sont confrontées. D'ailleurs, il n'est pas rare de les voir assumer le rôle de représentant de leur service de rattachement au sein de comités ou commissions qui, pourtant, requiert une certaine technicité. Il s'agit là d'une pratique tout à fait concevable vu le profil universitaire de certains ASP.

Cet aspect de leur contribution au renforcement de l'action de l'administration déconcentrée paraît donc plus qu'important et pourrait requérir des développements plus poussés. Mais, comme nous venons de le mentionner, l'accent sera plutôt mis sur l'administration territoriale conçue dans son sens restreint.

Il convient de rappeler, à ce niveau, que le territoire national est subdivisé en **14 régions, 45 départements** et **123 arrondissements**, des circonscriptions administratives à la tête desquelles on trouve respectivement des **gouverneurs de région**, des **préfets de département** et des **sous-préfets d'arrondissement**, placés à la tête des gouvernances, préfetures et sous-préfetures. Au niveau central, la **Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT)** coordonne l'activité de ces structures pour qui elle constitue, par ailleurs, le cadre d'impulsion. Au niveau territorial, les autorités administratives disposent de l'ensemble des services de l'Etat qui, placés sous leur autorité, participent à la mise en œuvre de l'action publique.

Dans ce contexte, s'interroger sur **le rôle des ASP dans le renforcement de l'action de l'administration territoriale** peut paraître prétentieux en ce sens

que cela reviendrait à se demander ce que ces assistants pourraient apporter de plus à cet ensemble *a priori* bien articulé.

Pourtant, cette interrogation n'a rien d'anodin. Au contraire, elle tire sa légitimité d'un constat, celui de l'ambivalence ou de la **contradiction** entre, d'une part, un besoin de plus en plus affirmé de protection des personnes et de leurs biens dans un contexte de prolifération et de diversification des menaces de toutes sortes et, d'autre part, le déficit patent de personnel de sécurité, une réalité que partage malheureusement la totalité de nos Etats aujourd'hui.

Aussi, le recours aux ASP est loin d'être fortuit et, aujourd'hui, il y a environ **700 assistants** à la sécurité de proximité qui servent dans l'administration territoriale et contribuent aussi bien à l'activité administrative qu'à la mise en œuvre du dispositif sécuritaire.

## **II. LA CONTRIBUTION DES ASP A L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE**

Au niveau territorial, les autorités administratives sont les **délégués du Chef de l'Etat** et les **représentants du Gouvernement**. Par conséquent, l'administration territoriale est impliquée dans tous les secteurs de l'activité administrative. Paradoxalement, elle enregistre un déficit de ressources humaines capables de prendre en charge adéquatement les multiples tâches qui lui sont confiées.

Dans ce contexte, le recours aux ASP a été une solution salubre qui, aujourd'hui, fait l'unanimité chez les autorités administratives. Cela pourrait être illustré à plusieurs niveaux.

En effet, dans les différents services de l'administration territoriale où ils ont été affectés, les ASP ont su se positionner comme des **collaborateurs de premier rang qui accompagnent l'action publique au quotidien**. Ils sont ainsi

amenés à intervenir dans une multitude de tâches administratives, allant de **l'accueil** et **l'orientation** des usagers au **traitement de dossiers** proprement dit, en passant par le **conditionnement** du courrier et la gestion du **secrétariat**.

De même, ils jouent fréquemment le rôle de **chauffeur** pour les autorités administratives et, pour certains, leur servent d'**aide de camp**, fonction essentielle pour la maîtrise de leur agenda.

En outre, dans les préfectures comme dans les sous-préfectures, ces assistants ont participé de manière significative à **l'organisation matérielle des différentes élections** qui ont eu lieu depuis leur entrée en service. Comme nous le savons, ces échéances requièrent beaucoup de moyens matériels et humains. Auparavant, l'administration territoriale était obligée de s'attacher les services de journaliers qui, sous la supervision des autorités, assuraient le conditionnement et l'acheminement du matériel électoral. Avec l'arrivée des ASP, ce recours massif à des individus extérieurs à l'administration, qui n'est pas sans risque, a été considérablement réduit, ces derniers étant prioritairement préposés à la répartition et la mise en place du matériel électoral dans les différents lieux de vote ainsi qu'à la sécurisation des bureaux de vote.

Enfin, il convient de mentionner un aspect très important de leur implication dans la mise en œuvre des décisions du Président de la République, relativement à la **gestion de l'espace public** en proie à des occupations anarchiques. En effet, afin de donner suite aux instructions du Chef de l'Etat, des opérations de désencombrement ont été récemment organisées à l'échelle de certains départements. Ainsi, pour éviter la réinstallation des déguerpis dans les espaces libérés, le suivi a été confié aux ASP qui en assurent la surveillance en relation avec les municipalités.

On le voit donc, l'importance de rôle sur le plan administratif n'est plus à démontrer. Les mêmes appréhensions sont valables aussi sur le plan sécuritaire.

### **III. LA CONTRIBUTION DES ASP A LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF SECURITAIRE**

A l'instar des pays de la sous-région, le Sénégal fait aujourd'hui face à **la prégnance et la diversité des enjeux sécuritaires**. En effet, vol de bétail, délinquance juvénile, usage et trafic de chanvre indien, trafic de médicaments, trafic de bois et autres ressources naturelles, vente illicite de boissons alcoolisées, accidents de la circulation, cas de noyade etc. sont autant de faits sécuritaires auxquels l'Etat est régulièrement confronté.

Parallèlement, on assiste à un **développement de la criminalité transfrontalière** dans un contexte de diffusion de menaces de tous genres, nécessitant une mobilisation quasi permanente des forces de défense et de sécurité (FDS).

Or, les menaces sécuritaires actuelles nécessitent un **changement de paradigme et d'approche** d'autant plus que les schémas classiques, basés essentiellement sur la répression, n'ont pas permis de relever les nombreux défis auxquels notre pays est appelé à faire face.

Dans ce contexte, le recours aux ASP ne constitue pas un acte superflu. Au contraire, ces derniers participent efficacement, soit directement, soit indirectement, à la lutte contre ces fléaux grâce à leur intégration dans le dispositif sécuritaire.

Techniquement, ce dispositif repose en partie sur un bon **déploiement des ASP sur toute l'étendue du territoire des circonscriptions administratives**, l'objectif étant d'assurer un bon maillage afin de renforcer la surveillance.

Dans la pratique, cette contribution se manifeste à plusieurs niveaux et à des proportions différentes selon le fait sécuritaire en cause.

Ainsi, les ASP sont par exemple amenés à jouer un rôle déterminant dans la **gestion durable des cas de noyade** en contribuant, avec les collectivités territoriales, les éléments de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP) et la Direction de la Protection civile (DPC), à la surveillance des plages. Cette mission de prévention des cas de noyade s'exerce aussi au niveau des zones de traversée par embarcation. A ce propos, le Département de Sédhiou constitue un exemple pertinent. En effet, ce département, entouré par le fleuve Casamance et son principal affluent, le « Sougrougrou », sur ses deux façades, dispose de nombreux points de traversée dont certains ne font pas l'objet d'une surveillance permanente. Aussi, la présence des assistants permet le contrôle des flux de personnes franchissant le fleuve et venant d'horizons divers.

De même, les ASP sont très impliqués dans **la prévention et la lutte contre la délinquance juvénile** en jouant un rôle d'alerte. Des certaines régions du Sud et du Centre du pays, ils contribuent à la **lutte contre le vol de bétail** en accompagnant notamment les comités de vigilance mis en place par les populations.

Également, un autre aspect marquant de l'utilisation des ASP constitue la **couverture des cérémonies religieuses**. Dans ce domaine, l'administration territoriale est fréquemment sollicitée compte tenu du nombre important de foyers religieux dans le pays. Ainsi, les assistants, placés à l'occasion sous la conduite de la police ou de la gendarmerie selon leur zone de compétence, ont donné entière satisfaction aux autorités et aux populations.

A côté de ces interventions directes dans la mise en œuvre de la politique sécuritaire, les ASP jouent aussi un rôle, certes moindre, mais tout aussi crucial dans le domaine du grand banditisme grâce à leur implication dans la **recherche d'informations** et **l'alerte des FDS** compétentes. Cet aspect de

leur contribution est plus qu'essentiel. En effet, compte tenu des enjeux sécuritaires actuels, la prévention demeure une priorité et une nécessité à intégrer dans toute stratégie de sécurité nationale. Aussi, la présence des ASP en tant que membres de la communauté leur permet de jouer le rôle de premiers agents de renseignement et de faciliter la prise en charge de certaines questions qui pourraient impacter négativement sur la gestion de l'ordre public et la paix sociale.

Pour les rendre plus opérationnels et plus efficaces dans ce travail d'assistance à la prévention, les ASP bénéficient souvent de séances de **renforcement des capacités** dans les domaines du renseignement et la détection des signes de radicalisation, sous la houlette des FDS. Concrètement, cette formation est étendue à tous leurs domaines d'activité.

Aujourd'hui, ce dispositif donne beaucoup de satisfaction dans la prévention de fléaux comme le trafic de bois, le vol de bétail, la coupe illicite de bois, la radicalisation, etc.

Par ailleurs, il ne faudrait pas perdre de vue l'impact positif du recours aux ASP sur l'utilisation des FDS de manière générale. En effet, leur positionnement pour certaines tâches permet un **redéploiement des ressources humaines** (FDS) vers des secteurs plus critiques, notamment le grand banditisme ou la surveillance des frontières.

#### **IV. CONCLUSION**

De ce qui précède, il apparaît que les ASP occupent **une place de choix au sein de l'administration territoriale**, tant pour la qualité des prestations servies et leur apport dans la prise en charge des préoccupations des usagers du service public, que pour leur contribution aux missions de sécurisation des personnes et de leurs biens.

Au-delà, la figure des ASP au sein de l'administration territoriale a un impact social positif. Recrutés et formés, ces jeunes exercent dans leurs localités d'origine. A ce titre, la sécurité de proximité aura tout son sens car, au-delà de l'activité rémunérée, **l'agent se sent concerné par les questions sécuritaires de sa communauté**. Ce choix constitue donc en lui-même un moyen de lutte contre l'insécurité, le retour visible l'ASP étant, en outre, un **élément de sensibilisation** au profit d'une jeunesse désemparée, en proie aux réseaux de trafic de toutes sortes ou à l'émigration clandestine.